

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par l'affichage au panneau communal, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du 25 novembre 2016, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 17 novembre 2016, à 19h30 à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 19h35 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il accueille particulièrement Mmes Magali Marchand et Karine Génesta, nouvelles conseillères communales, salue leur engagement au service de la communauté et leur souhaite plaisir et satisfaction dans leurs nouvelles fonctions. M. le président fait part de l'excuse de Mme Nicole Jobin, agente administrative, et de Mme Stella Orrico, apprentie employée de commerce.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre Mme Anita Caillet et M. Michel Roth.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre septante-et-un (71) votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2016**
2. **Sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'administration de Landi ArcJura SA, voter un crédit de Fr. 120'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle 693, Prés Domont, d'une surface de 3'804 m², propriété de Landi ArcJura SA à Alle ; donner compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds**
3. **Dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes, adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « parcelle 3691 »**
4. **Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Filomeno Pasquale, ressortissant italien domicilié à Alle**
5. **Voter un crédit de Fr. 55'000.—, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'un système de détection des fuites sur réseau d'eau, et le remplacement de radios relais entre les stations du réseau d'eau ; donner compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds**
6. **Adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « Sur Roté »**
7. **Décider et voter l'acquisition d'un véhicule avec ses accessoires pour le service d'entretien au prix de Fr. 160'000.-- ; donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider**
8. **Hommage de reconnaissance à Mme Sandra Vallat-Zwahlen, conseillère communale sortante**
9. **Information sur la modification de l'aménagement local, plan de zones, « parcelles 3777, 5899 et 6165 », en faveur du projet équestre de M. Jacques Marchand dans le secteur La Basse Ville**
10. **Divers**

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2016

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 18 juillet 2016, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 16 juin 2016.

2. Sous réserve de l'acceptation par le conseil d'administration de Landi ArcJura SA, voter un crédit de Fr. 120'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle 693, Prés Domont, d'une surface de 3'804 m², propriété de Landi ArcJura SA à Alle ; donner compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds

En vertu de l'article 26 du règlement communal d'organisation et d'administration, M. René Cerf, membre du conseil d'administration de Landi ArcJura, quitte la salle.

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », rappelle que Landi ArcJura a repris la parcelle 693 en novembre 2001 suite à la reprise des activités de Centre Ajoie. C'est sur ce bien-fonds, situé au sud du terrain des Prés Domont, qu'était construite l'ancienne halle des Paysans jurassiens. Le prix d'achat

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

négocié avec les dirigeants de Landi ArcJura se monte à Fr. 120'000.--, soit Fr. 31.--/m².

Il est prévu de l'aménager et de le mettre à disposition de nos sociétés sportives. Cette parcelle se trouve en zone d'utilité publique à vocation sport et loisirs et est soumise au règlement communal sur les constructions.

Après l'entérinement de l'entrée en matière, M. Babey précise qu'actuellement, cette parcelle est entretenue parfois par les services de la voirie. Deux servitudes l'alimentent, à l'est et à l'ouest. Sa vocation a été celle d'accueillir la halle des Paysans qui fut démontée il y a 8 ans. Le but de cette acquisition est de la mettre à disposition de nos sociétés sportives en vue d'y pratiquer des activités footballistiques ou gymniques.

Les servitudes qui peuvent l'être seront supprimées. Le prix proposé nous paraît raisonnable, vu que ce terrain servira d'échange non seulement à la pratique du sport, mais permettra surtout la concrétisation d'un grand projet destiné à accueillir des personnes âgées sur la parcelle voisine.

Cette acquisition est réservée à l'acceptation de la vente lors du conseil d'administration de Landi ArcJura du mois de décembre prochain.

Sans discussion et aux conditions convenues, l'assemblée vote un crédit de Fr. 120'000.— pour l'achat de la parcelle 693 de Landi ArcJura, et donne compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds.

M. René Cerf regagne la salle.

3. **Dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes, adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « parcelle 3691 »**

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

M. le président indique que lors de la dernière assemblée du 16 juin 2016, les autorités communales ont évoqué le projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes. Le dossier a depuis lors évolué et pourrait aujourd'hui franchir une étape supplémentaire en vue de sa concrétisation.

En guise d'introduction, M. le maire Stéphane Babey explique qu'il y a plusieurs mois, un investisseur s'est approché des autorités communales pour faire part de son projet : construire un important établissement d'accueil pour personnes âgées en Ajoie. Plusieurs sites, dans d'autres communes, lui avaient été proposés. La commune d'Alle s'est évidemment penchée sur l'opportunité d'accueillir une telle infrastructure et a proposé la parcelle communale 3691 située au sud-est de la salle des fêtes. Ce bien-fonds se situe actuellement en zone d'utilité publique à destination sport et loisirs. Il est nécessaire, selon les exigences du droit supérieur, de donner à ce terrain une nouvelle orientation à caractère social.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation. M. le maire précise que les structures intermédiaires, type appartement protégés, pour accueillir des personnes âgées dans le Canton sont clairement insuffisantes. La demande pour ce genre de structure eu égard au vieillissement de la population est exponentielle.

Le projet consiste en la construction d'un établissement destiné à y intégrer des appartements protégés. La parcelle 3691 s'est révélée la solution la moins coûteuse et la plus adaptée du point de vue logistique. L'assemblée est appelée à accepter le changement d'affectation du terrain rectangulaire sis au sud-est de la salle des fêtes, lequel est projeté sur écran, en créant un nouveau sous-secteur de la zone d'utilité publique (UAf), en faveur d'un établissement d'accueil des personnes âgées. Parallèlement à la modification du plan de zones, le

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

règlement communal sur les constructions doit subir une adaptation dans le sens où l'habitat est autorisé uniquement pour l'accueil de personnes âgées liées à l'établissement. Pour le personnel d'encadrement, l'habitat peut être autorisé à titre exceptionnel pour autant qu'une présence continue soit indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. L'indice d'utilisation du sol est fixé au minimum à 0.50 et au maximum à 1.00.

M. Babey ajoute qu'une surface importante doit être proposée pour ce type d'établissement. Nous avons évidemment cherché des alternatives, notamment au centre du village. Pour des questions de coûts et de logistiques, la parcelle 3691 est la seule qui a trouvé grâce aux yeux des investisseurs.

Cette parcelle est frappée de servitude et de droit de passage qui d'une part alimente la parcelle 693, et de droit d'usage en faveur du football-club et de la société de gymnastique du village. La suppression de ces servitudes est prévue. Par ailleurs, la vente de la partie sud de la parcelle 3691 sera soumise au législatif en début d'année prochaine.

Le projet de modification du plan de zones et du règlement communal sur les constructions n'a suscité aucune opposition durant le délai de dépôt public. Cette étape franchie, nous passerons aux modalités de vente et à la présentation, de concert avec les promoteurs, de ce magnifique projet qui saura répondre à une forte demande et animer la partie ouest de notre localité et partant, offrir une vingtaine d'emplois de plus dans notre village.

En conclusion, les autorités communales demandent d'accepter la modification de l'aménagement local destiné à l'implantation de ce futur établissement.

M. le maire répond à une question de M. François Rolli que la surface concernée est de 6'300 m².

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

M. François Galvanetto demande ce qui se passera si l'investissement n'est pas réalisé malgré le changement d'affectation.

M. Babey explique qu'un droit de réméré sera inscrit dans l'acte d'aliénation.

Sur interpellation de Mme Marlyse Caillet, M. le maire précise que deux accès sont prévus depuis la rue du Mont-Terri, respectivement au nord et au sud du terrain, ce dernier uniquement pour les livraisons et les véhicules de secours.

Sans objection, l'assemblée adopte le document de la modification de l'aménagement local, plan de zones et Règlement communal sur les constructions, « parcelle 3691 », tel que déposé publiquement du 29 septembre au 28 octobre 2016.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Filomeno Pasquale, ressortissant italien domicilié à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement communal d'administration et d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence de M. Filomeno Pasquale jusqu'au vote final.

En avant-propos, Mme Karine Génesta, conseillère communale en charge du dicastère « population – affaires sociales – dossiers spéciaux – relations publiques – règlements communaux – jeunesse », souhaite une cordiale bienvenue à M. Filomeno Pasquale. Au-delà du processus administratif, le conseil communal se veut de donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Il est d'autant plus aisé, lorsqu'il s'agit comme ce soir, d'une personne que nous connaissons et qui bénéficie de notre considération.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

Après admission de l'entrée en matière, Mme Génesta présente M. Filomeno Pasquale, sur la base des informations émanant des dossiers personnels ainsi que d'une visite à domicile. Elle précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité national.

Les motifs de cette demande sont justifiés, car M. Pasquale est parfaitement intégré en Suisse, depuis 40 ans, en milieu professionnel et dans notre village.

M. Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, M. Pasquale quitte la salle.

Sans autre, l'assemblée accorde l'indigénat communal à M. Filomeno Pasquale. L'intéressé, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudi.

5. Voter un crédit de Fr. 55'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'un système de détection des fuites sur réseau d'eau, et le remplacement de radios relais entre les stations du réseau d'eau ; donner compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds

A titre préalable, M. Jérôme Crelier, conseiller communal responsable du dicastère « alimentation en eau – éclairage public – protection contre les crues », met en exergue la nécessité de rénover notre réseau d'eau au niveau de son équipement de télécommunication et de ses fuites qui sont en constante augmentation. Ces assainissements revêtent une grande importance.

Après admission de l'entrée en matière, M. Crelier explique que notre réseau est équipé de radios situées sur les différentes stations de pompage et de traitement. Elles permettent, par l'intermédiaire d'antennes, de gérer depuis le poste de commande au bâtiment des services

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

toutes les installations et de récolter les données de fonctionnement tels que débits consommés, niveau d'eau des bassins, temps de pompage. etc.. Il précise l'emplacement des sept radios en question, qui ne sont actuellement plus fabriquées, et les pièces de réparation plus disponibles. De plus, cette technologie utilise une fréquence libre qui pose des problèmes d'interférences.

L'entreprise Jag Jakob SA qui nous conseille propose le remplacer les sept radios par un modèle professionnel, tout en conservant les antennes actuelles qui restent compatibles avec la bande de fréquence utilisée.

L'ensemble de cette installation se monte à Fr. 23'000.--. Elle permettra de garantir la réception des données primordiales pour la gestion à distance et la vue d'ensemble de nos différentes stations.

Le deuxième objet, lié à l'entretien du réseau d'eau, concerne la recherche des fuites sur nos conduites. Le montant des pertes des volumes d'eau est estimé entre Fr. 15'000.— et Fr. 20'000.— par année. Cette eau qui se perd dans le sol est préalablement pompée, traitée et redistribuée. Nos conduites sont majoritairement âgées de plus de 80 ans et devraient être remplacées à long terme. Après chaque hiver, nous voyons apparaître constamment de nouvelles fuites.

Dans l'immédiat, une solution intermédiaire et très efficace consiste à déterminer l'emplacement des fuites d'eau cachées avec l'aide d'un système fonctionnant avec des micros. Il s'agit de microphones dispersés stratégiquement sur l'ensemble de la commune fixés sur les hydrantes et qui enregistrent les sons du flux de l'eau. Ces enregistrements sont récupérés et analysés à l'aide d'un logiciel et permettent ensuite d'identifier l'emplacement des fuites. Il faut compter 68 micros pour couvrir l'ensemble du territoire.

Le coût de cette acquisition se monte à Fr. 32'000.--, y compris la formation de notre fontainier qui assurera cette

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

tâche. L'offre la plus avantageuse provient de la maison Correlltech.

Sans discussion, l'assemblée vote un crédit de Fr. 55'000.--, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'un système de détection des fuites sur réseau d'eau et le remplacement des radios relais entre les stations du réseau d'eau, et donne compétence au conseil communal pour traiter et se procurer les fonds.

6. Adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et règlement communal sur les constructions, « Sur Roté »

Selon article 26 du règlement communal d'administration et d'organisation, M. Hubert Farine, propriétaire concerné, quitte la salle.

En exorde, M. Alan Stalder, conseiller communal en charge du dicastère « économie, urbanisme, énergie verte, information », localise le secteur « Sur Roté », qui se trouve à l'est du village au-dessus du Chemin des Cras et des Vies-de-Bâle en direction de Miécourt. Ce site est appelé à un changement d'affectation pour y permettre un aménagement rationnel. Les questions relatives à l'équipement ne font pas partie de la présente procédure ; elles feront l'objet ultérieurement d'un plan spécial.

L'entrée en matière n'étant pas contrecarrée, le rapporteur de l'autorité relève que le conseil travaille depuis plus de 15 ans sur le dossier « Sur Roté ». De nombreuses discussions ont été nécessaires avec les propriétaires fonciers et les autorités cantonales. L'Exécutif se réjouit de voir prochainement son aboutissement, ceci dans le but d'accroître l'attractivité du village et ainsi accueillir de nouvelles familles.

Il est primordial que la localité continue à se développer. Le secteur « Sur Roté » est un quartier privilégié, proche du centre du village et bien situé géographiquement. Historiquement, suite à l'information en assemblée

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

communale du 5 juillet 2015, M. Stalder se borne à remémorer qu'en début d'année 2016, la commune a procédé à la modification de peu d'importance du plan de zones des parcelles 635, 636, 637, 638 et 640 du secteur « Sur Roté », ce dans le but d'équilibrer l'exercice consistant à compenser les zones classées et zones déclassées.

Dans ce dossier, on agit en deux phases.

1. Changement d'affectation, classement, déclassement, définition du périmètre soumis à plan spécial obligatoire ;
2. Etude et adoption du plan spécial d'équipement

Le changement d'affectation qui est présenté aujourd'hui concerne les parcelles 3668, 5799, 613, 614, 2092, 2096, 210, 3595, 2103, 2104, 6227, 642 et 643. L'ensemble des propriétaires ont été contactés et informés de la modification préconisée.

Durant le dépôt public, soit du 13 octobre au 11 novembre 2016, le conseil a enregistré trois oppositions. Elles se rapportent respectivement à la problématique de la desserte, à une servitude et à l'affectation d'une partie de parcelle à la zone verte. Les opposants ont été reçus en séances de conciliation les 15 et 16 novembre. Une opposition a été levée immédiatement et les deux autres ont été maintenues.

Ces oppositions ont permis d'échanger de manière constructive sur le nouveau lotissement. Le conseil a bien entendu les différentes remarques et autant que faire se peut, les intégrera dans sa réflexion lors de l'établissement du plan spécial. L'autorité communale étudie toutes les variantes pour satisfaire au mieux les riverains et les futurs nouveaux habitants.

Après l'adoption du plan spécial, il incombera aux propriétaires fonciers de s'organiser, entre eux, pour morceler et réaliser l'équipement. On peut imaginer la

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

création d'une société promotrice mais ces choix ressortiront aux propriétaires.

Sur intervention de M. Daniel Bonnemain, le plan du projet est affiché au moyen du vidéoprojecteur.

M. Jean-Charles Quiquerez, relevant qu'aucun débat n'est prévu quant à la dévestiture, souhaite que le conseil oriente l'assemblée sur les possibilités de desserte.

M. Stalder note que plusieurs variantes ont été examinées. L'accès, antérieurement prévu par le giratoire Landi, est actuellement envisagé par le Chemin des Cras. Toutefois, la piste de chantier devrait se situer ailleurs.

M. Stalder signale à l'intention de M. Jean-Claude Thüler que le lotissement accueillera entre 8 et 10 maisons familiales. Par ailleurs, l'indice minimal d'utilisation sera de 0.25, avec un maximum de 0.4. Le chemin de desserte est prévu au centre de la nouvelle zone à bâtir.

M. Studer ajoute que ces éléments seront fixés par le futur plan spécial d'équipement qui fera l'objet d'un dépôt public.

M. Stalder répond encore à une question de M. Vincent von Niederhäusern que les nouvelles exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) sont prises en compte et remplies.

A une majorité évidente, avec un avis contraire, l'assemblée adopte la modification de l'aménagement local, plan de zones et règlement communal sur les constructions, « Sur Roté », tel que déposée.

M. Hubert Farine regagne la salle.

7. Décider et voter l'acquisition d'un véhicule avec ses accessoires pour le service d'entretien au prix de Fr. 160'000.-- ; donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

A titre liminaire, M. Hubert Farine, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics – plan d'aménagement – eaux usées », explique que l'investissement proposé est lié aux travaux publics. Il s'agit de matériel à renouveler, de machines de transports et d'outils de génie civil.

L'entrée en matière ne suscitant aucune opposition, le rapporteur de l'autorité communale explique les inconvénients de la vétusté du véhicule actuel de la voirie, les exigences liées à l'agrandissement du village et aux tâches à accomplir, le besoin de disposer de matériel adéquat. Certains travaux d'importance pourraient être accomplis par le personnel communal, mais les véhicules manquent.

M. Farine propose l'achat d'un tracteur John Deere, d'une lame à neige, d'une saleuse, d'une remorque multifonction, d'une remorque basculante et d'une pelleteuse. Après moult négociations, un crédit global de Fr. 160'000.— est sollicité pour l'achat de l'ensemble du matériel auprès de deux entreprises de la place.

M. François Galvanetto demande pourquoi acquérir une pelleteuse et le chiffrage des économies réalisables.

M. Farine énumère quelques exemples de travaux exécutables par la voirie : réparations de chaussée, curages de ruisseau, creusages de tombes, aménagement des abords de chemins vicinaux.

A une majorité évidente, l'assemblée vote l'acquisition d'un véhicule avec ses accessoires pour le service d'entretien au prix de Fr. 160'000.--, et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider. On enregistre une opposition.

8. Hommage de reconnaissance à Mme Sandra Vallat-Zwahlen, conseillère communale sortante

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

M. le maire Stéphane Babey tient à relever que dans sa lettre de démission, M. Serge Caillet, conseiller communal démissionnaire au 30 juin 2016, précise ne pas souhaiter d'hommage à son égard. Nous respectons sa volonté.

Mme Vallat s'est mise au service de la population en tant que conseillère communale début septembre 2014. Elle aura été en charge du dicastère « relations publiques – accueil – population – déchetterie ».

Durant son mandat, Mme Vallat aura su insuffler un vent de créativité autour de la table du conseil et de nouvelles idées. Le suivi de la déchetterie par exemple exige un contrôle et une présence de tous les instants, et elle aura su répondre à ces exigeantes obligations.

L'accueil et l'hommage aux jubilaires du village auront certainement été parmi les dossiers qui lui auront le plus tenu à cœur. Elle aura organisé des journées réunissant les aînés de plus de 80 ans, permettant à ces derniers d'évoquer leurs souvenirs et leur parcours de vie.

Ses nombreuses interventions, lors des séances de l'Exécutif, ont toujours été précieuses et les relations qu'elle aura entretenues avec les employés communaux très courtoises. Elle est à l'origine des uniformes portés par nos voyers.

La commission des règlements, présidée par Mme Vallat, aura connu également de gros travaux et de nombreuses séances. Le fruit de ces réflexions vous sera pour partie au moins présenté lors de nos prochaines assemblées.

Nous aurons su apprécier son appui et sa connaissance des dossiers communaux trouve son origine dans sa grande capacité d'organisation. Son expérience professionnelle dans le domaine de la certification des entreprises nous aura été aussi bénéfique.

Une surcharge professionnelle et un grave accident en début d'année, ont eu raison de la volonté de Mme Vallat à

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

se maintenir au poste, exigeant, énergivore mais passionnant, de conseillère communale. Aussi, elle nous a annoncé son départ pour le 31 août 2016.

M. le maire remercie Mme Vallat pour son engagement, le temps consacré à sa fonction et surtout pour la bonne humeur et l'énergie insufflées autour de la table du conseil.

Mme Karine Génesta, conseillère communale qui succède à Mme Vallat, la gratifie d'un bouquet floral et d'un présent de circonstance.

M. Studer exprime ses remerciements à Mme Sandra Vallat-Zwahlen, et ses meilleurs vœux de bonheur, santé et succès pour la suite.

9. Information sur la modification de l'aménagement local, plan de zones, « parcelles 3777, 5899 et 6165 », en faveur du projet équestre de M. Jacques Marchand dans le secteur de La Basse Ville

M. le maire Stéphane Babey explique qu'il s'agit de prendre connaissance d'une modification mineure de l'aménagement local, laquelle est projetée sur écran, qui doit passer dans un premier temps en assemblée communale pour information avant la publication dudit projet, lequel doit permettre la construction d'une maison privée, avec une écurie de 6 box pour chevaux, le stockage du fourrage et une aire de détente.

Les exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrées en vigueur au 1^{er} mai 2014 instaurent le principe de compensation. La parcelle 5899, sur laquelle se situe le projet, se trouve en zone agricole. Compte tenu de la vocation équestre du projet, une affectation en zone sport et loisirs est requise. Une restitution à la zone agricole des parcelles 3777 et 6165 est proposée en compensation (m² pour m²).

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

A noter que la problématique de la zone de protection des eaux est réglée du fait que les futures installations se trouveront en zone S3. La surface concernée s'élève à 1567 m².

Les services de l'Etat ont donné leur accord de principe. Les copropriétaires des parcelles 3777 et 6165, qui sont les frère et sœurs de M. Jacques Marchand, sont favorables à la démarche.

Enfin, chaque mètre carré construit contribue à diminuer le dimensionnement excessif de notre zone à bâtir, caractéristique de notre village. Cet échange de terrain constructible permet une réduction de la surface en zone mixte et participe à l'amélioration du taux cantonal d'utilisation.

La discussion n'est pas utilisée.

10. Divers

La parole n'étant point demandée, M. le président clôt les délibérations à 21h35 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques. Il leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur, de succès et de santé pour 2017.

M. Studer invite l'assistance à rester encore quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du jeudi 17 novembre 2016.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 17 novembre 2016

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 9 décembre 2016 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.